



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 11 septembre 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 11 septembre 2017, à 17 heures, à la salle Pierre-Maurice-Vachon du Centre administratif régional de la Nouvelle-Beauce, situé au 700, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie, où les maires suivants étaient présents, sous la présidence de M. Richard Lehoux, maire de la municipalité de Saint-Elzéar et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, laquelle séance a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 156 et suivants du Code municipal :

<i>Réal Bisson</i>	<i>Municipalité de Vallée-Jonction</i>
<i>Michel Duval</i>	<i>Municipalité de Sainte-Hénédine</i>
<i>Adrienne Gagné</i>	<i>Municipalité de Sainte-Marguerite</i>
<i>Clément Marcoux</i>	<i>Municipalité de Scott</i>
<i>Jean-Marie Pouliot</i>	<i>Municipalité de Saints-Anges</i>
<i>Jacques Soucy</i>	<i>Municipalité de Frampton</i>
<i>Réal Turgeon</i>	<i>Municipalité de Saint-Isidore</i>
<i>Gaétan Vachon</i>	<i>Ville de Sainte-Marie</i>

Formant le quorum de ce conseil malgré les absences motivées de M. André Gagnon, maire de la municipalité de Saint-Bernard, M. François Barret, maire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et M. Hugo Berthiaume, représentant de la municipalité de Saint-Elzéar.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le préfet demande un moment de réflexion. Il procède à l'ouverture de la séance après la constatation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que la majorité des membres du conseil sont présents à la suite d'une invitation faite par le préfet, M. Richard Lehoux, en date du 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ordre du jour tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Avec le consentement unanime de tous les membres, il est donc établi comme suit :

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum*
- 2. Adoption de l'ordre du jour*

13977-09-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

3. *Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles*
 - a) *Mandat à Beaudoin Hurens pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les nouveaux objectifs environnementaux de rejets (OER) pour le lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Nouvelle-Beauce*
 - b) *Appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénieurs pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et pour la conception des plans et devis pour la construction et la surveillance des travaux bureau et chantier concernant la modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Nouvelle-Beauce*
4. *Période de questions*
5. *Levée de l'assemblée*

3. *Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles*

- a) ***Mandat à Beaudoin Hurens pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les nouveaux objectifs environnementaux de rejets (OER) pour le lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Nouvelle-Beauce***

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire modifier les objectifs environnementaux de rejets (OER) émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans un certificat d'autorisation antérieur;

ATTENDU que ces objectifs ont été discutés avec les autorités du MDDELCC lors d'échanges préalables;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce est en accord avec les objectifs environnementaux de rejets proposés par le MDDELCC;

ATTENDU que la MRC et/ou une firme mandatée doit préparer et déposer une demande officielle de certificat d'autorisation concernant de nouveaux OER à respecter au niveau des eaux de lixiviation rejetées à son lieu d'enfouissement technique situé à Frampton;

13978-09-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Adrienne Gagné, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce mandate la firme Beaudoin Hurens à déposer, au nom de la MRC de La Nouvelle-Beauce, une demande en bonne et due forme d'un certificat d'autorisation concernant des nouveaux objectifs environnementaux de rejets de ces eaux de lixiviation à son lieu d'enfouissement technique situé à Frampton;

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte l'offre de service de Beaudoin Hurens, et ce, pour un montant de 3 736,70 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Il est de plus résolu que la MRC paie au MDDELCC la somme de 654 \$ pour le traitement de sa demande.

Il est également résolu que le montant des dépenses soit pris à même les surplus accumulés conjoints du CRGD.

- b) Appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénieurs pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et pour la conception des plans et devis pour la construction et la surveillance des travaux bureau et chantier concernant la modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Nouvelle-Beauce**

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce doit apporter des modifications majeures à sa station de traitement des eaux de lixiviation à son lieu d'enfouissement technique situé à Frampton;

ATTENDU que ces modifications visent à remédier à la problématique de quantité de lixiviat à traiter annuellement afin d'éviter le transport du lixiviat à l'extérieur comme cela s'est produit au printemps 2017;

ATTENDU que la filière de traitement du lixiviat date plus de 15 ans avec une technologie qui est maintenant dépassée;

ATTENDU que la MRC a fait une analyse des technologies offertes sur le marché et qui permettraient de traiter un plus grand volume de lixiviat avec une plus grande efficacité également;

ATTENDU que la MRC désire aller en appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénieurs, afin d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC pour effectuer des travaux de modernisation de la station de traitement actuelle et de faire, en parallèle, les plans et devis pour la construction, la surveillance bureau et chantier, etc., en lien avec de tels travaux;

13979-09-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce entérine le processus d'appel d'offres sur invitation en cours depuis le 5 septembre 2017 pour services professionnels pour une demande de certificat d'autorisation, l'élaboration des plans et devis incluant le démantèlement, la construction des nouveaux ouvrages, la mise en route et les manuels de fonctionnement, l'appel d'offres auprès d'entrepreneurs généraux ainsi que la surveillance bureau et chantier, préparé par le Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles

4. Période de questions

Aucune question.



**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

No de résolution
ou annotation

5. Levée de l'assemblée

13980-09-2017

Il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.

 *Richard Lehoux*
Préfet

 *Mario Caron*
Directeur général
et secrétaire-trésorier

